ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PRATIQUE

CET ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PRATIQUE ("accord") est contracté le

_____ 2018 entre LSVT GLOBAL, Inc. ("Société" ou "LSVT"), une société du Colorado,

domiciliée au 3323 N Campbell Ave., Suite 5, Tucson, AZ 85719, USA, et _____

_____ ("Thérapeute"), domicilié(e) au _____

_____.

ATTENDU QUE la Société est titulaire de certains droits de propriété intellectuelle, qui comprennent (sans s'y limiter) les droits relatifs aux brevets et demandes de brevets, les modèles d'utilité, le savoir-faire, les marques (telles que détaillées ci-dessous), les secrets commerciaux, les droits de designs non enregistrés, les droits d'auteur, y compris, et sans limitation, le matériel de formation, les DVD, les classeurs, les bases de données, les logiciels, codes, modèles, méthodes, dispositifs, procédures, et toute adaptation, modification, amélioration ou produit dérivé de ce qui précède, les droits sur les inventions et tous droits analogues aux droits accordés ou créés dans quelque juridiction que ce soit (collectivement désignés comme "IPR");

ATTENDU QUE, la Société est le propriétaire de la marque "LSVT" ainsi que le propriétaire de diverses dénominations commerciales associées, marques, designs, logotypes, habillages commerciaux et noms de domaine utilisés dans le monde entier dans le cadre du programme de la Société ("LSVT Trademarks"). Les marques comportent des marques LSVT enregistrées, non enregistrées et des droits revendiqués en vertu des lois des différents pays;

ATTENDU QUE, la définition du Thérapeute telle qu'elle est utilisée ici se réfère à une personne qui fournit des services en orthophonie (LOUD), kinésithérapie ou ergothérapie (BIG);

ATTENDU QUE, le Thérapeute reconnaît et accepte qu'il a reçu et continuera de recevoir des informations à la fois soumises aux droits d'auteur et des informations exclusives et confidentielles de la Société, qui sont la propriété exclusive et unique de la Société;

ATTENDU QUE, le Thérapeute reconnaît et comprend que seules les personnes directement certifiées par la Société ont le droit d'utiliser les marques LSVT, et que toute utilisation non approuvée de ces marques est une violation potentielle des droits de propriété intellectuelle de la Société;

ATTENDU QUE, le Thérapeute reconnaît et accepte que la Société serait matériellement lésée par le détournement de la propriété intellectuelle, des marques de LSVT, et de toute autre information exclusive et confidentielle utilisée en concurrence avec la Société;

ATTENDU QUE, le Thérapeute reconnaît et accepte que la Société ne souhaite pas former le thérapeute aux méthodes et techniques de LSVT si celui-ci ne donne pas son accord exprès de respecter la confidentialité des données de la Société et de ne pas empiéter sur ses relations d'affaires;

ATTENDU QUE, le Thérapeute et la Société reconnaissent que la rééducation généralisé des patients atteints de la maladie de Parkinson et d'autres troubles neurologiques / conditions avec des méthodes LSVT par des thérapeutes en orthophonie (LOUD), kinésithérapie ou ergothérapie (BIG) certifiés par LSVT est dans le meilleur intérêt de la Société, du thérapeute et des patients du thérapeute.

EN CONSÉQUENCE, en considération des engagements et accords mutuels évoqués ici, les parties présentes conviennent de ce qui suit :

1. La Société s'engage à fournir au thérapeute au cours de la formation de certification LSVT ("Workshop") une formation spécifique dans les modalités de rééducation LSVT des personnes souffrant de troubles de la parole ou du mouvement liés à la maladie de Parkinson et d'autres troubles et maladies neurologiques. Cette formation comprendra la diffusion d'informations exclusives et confidentielles ainsi que la communication et / ou la présentation de matériel protégé par le

droit d'auteur, y compris le LSVT Training and Workshop Binder, LSVT Evaluation Packet Pre-Treatment, LSVT Training Patient Presentation, et les LSVT Training and Certification Workshop Slides.

2. Est accordée au Thérapeute l'autorisation d'utiliser les méthodes LSVT dans le cadre de thérapies en orthophonie (LOUD), kinésithérapie ou ergothérapie (BIG) avec des patients individuels de la manière prescrite dans les documents de l'atelier de formation LSVT. En outre, le thérapeute peut déclarer qu'il ou elle a été certifié(e) par la Société pour offrir une rééducation aux personnes atteintes de troubles de la parole liés à la maladie de Parkinson et à d'autres troubles neurologiques, en utilisant les modalités LSVT (les «services thérapeutiques"). **Le Thérapeute est autorisé à fournir les services de thérapie en direct, en mode face-à-face seulement, toutefois, le thérapeute peut fournir des services de thérapie par des moyens techniques alternatifs, tels qu'une webcam, le téléphone, la visioconférence, un logiciel approuvé par LSVT, ou toute autre méthode similaire approuvée par LSVT par écrit à la place ou en sus des sessions cliniques, suite à une formation par la Société.**

3. La Société accorde au thérapeute une licence non exclusive, non transférable pour reproduire, afficher, diffuser, publier et utiliser de toute autre façon les marques LSVT dans le cadre de ses services thérapeutiques. Le Thérapeute peut créer des documents en relation avec les services de thérapie, y compris des brochures, dépliants, pages Internet, des cartes de visite et articles de papeterie qui incluent les marques LSVT ("documents d'information"). La Société peut demander au thérapeute, avec un préavis raisonnable, que celui-ci soumette des échantillons de documents d'information pour examen et approbation par la Société, approbation qui ne doit pas être refusée sans motif raisonnable, avant que de tels documents ne soient finalisés ou diffusés auprès du public. Le Thérapeute s'engage à utiliser les Marques LSVT uniquement dans la forme et selon les modalités approuvées par la Société et de respecter les lignes directrices des marques ci-jointes. La Société conserve la propriété exclusive des droits afférents à la marque LSVT. Le Thérapeute reconnaît expressément que toutes les bonnes relations découlant de l'utilisation des marques LSVT bénéficieront exclusivement à la Société. Le Thérapeute s'engage à ne pas utiliser les marques ou tout autre élément LSVT sous quelque forme que ce soit ou pour des biens ou services et à ne pas contester l'utilisation ou l'enregistrement de ceux-ci, sauf dans les cas prévus par le présent accord, sans l'autorisation écrite préalable de la Société.

4. Le Thérapeute s'engage à ne pas divulguer des informations sensibles ou confidentielles de la Société à un tiers pour quelque utilisation que ce soit, sauf celles citées ci après : le thérapeute peut utiliser toutes les informations apprises dans l'atelier LSVT lors de services de thérapie ou d'explications concernant ces services à des patients ou futurs patients. Certains documents ou parties de documents peuvent être copiés et fournis aux patients dans le cadre de la thérapie comme indiqué par la Société pendant ou après l'atelier LSVT. Tous les documents fournis par le thérapeute aux patients ou futurs patients doivent porter la mention de copyright suivante : "Copyright 2010 LSVT Global, Inc. Tous droits réservés". Si l'année de création ou de première publication de l'œuvre, selon celle qui est antérieure, est différente de 2010, le Thérapeute indiquera l'année correcte.

5. Le Thérapeute ne peut pas divulguer, former, enseigner, instruire ou fournir toute documentation à un tiers de la technique LSVT dans le but de rivaliser avec la Société ou afin que des tiers entrent en concurrence avec la Société pour la formation et la certification LSVT ou pour procéder à des thérapies en orthophonie (LOUD), kinésithérapie, ergothérapie (BIG) en utilisant les techniques LSVT. Le Thérapeute s'engage à ne pas fournir et / ou copier tout document LSVT, y compris par des technologies de copie, photocopie électronique ou transmission électronique à de tierces personnes. (Note : Des discussions générales sur la méthode LSVT sont autorisées tant que la description de détails, étape par étape, issue ou représentative des documents exclusifs est évitée. En outre, les superviseurs et les professeurs de clinique d'établissements agréés de l'enseignement supérieur offrant des programmes diplômants officiels (reconnus par l'EG, ASHA) liés à l'orthophonie sont autorisés à fournir des informations sur la méthode de thérapie LSVT dans leur salle de classe / recherche académique.

6. Le Thérapeute accepte et reconnaît que les conventions et restrictions contenues dans ce document sont nécessaires pour prévenir un préjudice irréparable à la Société, et qu'en cas de violation ou menace de violation par le thérapeute de l'une des dispositions qui précèdent, la Société sera en droit, si elle le désire, (en sus de tout autre recours, y compris, mais sans s'y limiter, d'une demande de dommages et intérêts) d'engager une procédure devant tout tribunal compétent pour interdire une telle violation ou menace de violation, de faire exécuter les termes et respecter les restrictions de l'accord, d'obtenir toute autre réparation à la disposition de la Société pour une telle violation ou menace de violation.

7. Le Thérapeute reconnaît qu'il est de sa responsabilité unique d'évaluer et de rééduquer les patients et la Société ne peut avoir aucun rôle ou responsabilité en matière d'évaluation ou de prestation de services du thérapeute. Le Thérapeute

convient que la Société, ses dirigeants et administrateurs, en élaborant et délivrant une formation aux méthodes LSVT, ne peut pas anticiper toutes les circonstances médicales et sanitaires d'un patient individuel, et fournira un avis écrit à chaque patient indiquant que la Société et ses dirigeants et administrateurs en développant et formant le thérapeute ne peut pas anticiper toutes les circonstances médicales et sanitaires d'un patient individuel. Le Thérapeute délivre de toute responsabilité juridique la Société et ses dirigeants et administrateurs, héritiers et ayants droit en relation avec les services thérapeutiques.

8. Aucun changement ou modification du présent accord n'est valable à moins d'être couché par écrit et signé par toutes les parties présentes. Les parties reconnaissent que ce document est l'expression complète et définitive de leur accord.

9. Aucune renonciation à poursuivre une violation d'une condition du présent accord ne constitue une renonciation à poursuivre toute violation ultérieure.

10. Le présent accord sera opposable et s'établira au profit des parties présentes, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs, successeurs et ayants droit.

11. Le Thérapeute délivre de toute responsabilité la Société, ses dirigeants et administrateurs, héritiers et ayants droit concernant toute demande de dommages et intérêts, amendes, taxes, procès, poursuites, réclamations, actions et causes d'action de toute sorte et de quelque nature que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, de tous les coûts, frais judiciaires, frais de contentieux et honoraires raisonnables d'avocat découlant, ou attribuables à une violation du présent accord.

12. La nullité ou l'inapplicabilité d'une disposition particulière du présent accord n'affecte pas la validité ou l'applicabilité des autres dispositions du présent accord, et le présent accord doit être interprété à tous égards comme si cette partie invalide ou inapplicable avait été omise.

13. Le présent accord sera régi et interprété conformément aux lois de l'État du Colorado.

14. Cet accord peut être signé en deux (2) ou plusieurs exemplaires dont chacun doit être considéré comme un original mais qui, ensemble, constituent un (1) instrument. Les facsimiles de signatures sont contraignants et doivent être considérés comme des originaux.

Les parties ont signé le présent accord à la date ci-dessus.

_____	_____	_____
Participant de l'atelier. Nom en majuscules	Participant de l'atelier. Signature	Date

_____

Par : LSVT GLOBAL, Inc
LSVT Official